

FNRT

Secrétariat Général du Comité Stratégique d'Orientation

Paris, le 8 avril 2009

Communiqué de presse

Première réunion du Comité stratégique d'orientation du Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)

Le premier comité stratégique d'orientation du Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT) s'est réuni à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) ce jour.

Le FNRT a été créé suite à l'annonce du Président de la République Nicolas Sarkozy, dans le cadre de sa visite du site de l'ancienne usine Metaleurop à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), en février 2008. Ce fonds complète le dispositif actuel de revitalisation économique venant en aide aux territoires touchés par des restructurations d'entreprises.

Ce fonds est financé par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et par la Caisse des dépôts et consignations. OSEO, fort de son réseau régional, prend en charge la gestion financière du dispositif. La DIACT et le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi assurent le copilotage et l'animation.

Le FNRT doit permettre d'ici trois ans l'octroi par OSEO de 135 M€ de prêts sans garantie aux entreprises créant ou préservant de 10 à 500 emplois dans les territoires touchés par des restructurations économiques qui ne donnent pas lieu à des actions de revitalisation. A cet effet l'État et la Caisse des Dépôts ont doté OSEO d'un fonds de garantie de 45 Millions d'Euros.

Le FNRT aura un fonctionnement largement déconcentré. Son objectif est en effet de pouvoir accompagner avec le plus de réactivité possible les entreprises porteuses de projets de développement.

La mise en place du FNRT dans un territoire se résume ainsi en 3 étapes :

1. le Préfet de département sollicite le Comité National de Suivi du FNRT en vue d'obtenir l'éligibilité au fonds d'un territoire soumis à des restructurations économiques ne donnant pas lieu à revitalisation ;
2. le Comité National de Suivi du FNRT statue sur l'éligibilité de la demande. Il flèche en direction du territoire sélectionné une enveloppe-cible de prêts en fonction de l'ampleur des sinistres et du tissu économique concerné ;
3. le Comité de Pilotage Local, qui comprend les services territoriaux de l'État (dont notamment les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), OSEO et la Caisse des Dépôts, est réuni et présidé par le Préfet de département. Il est chargé de recueillir les projets d'entreprises.

Afin de faciliter la formalisation des projets de développement des entreprises, une enveloppe d'assistance technique de 5 M€ au total sur 3 ans sera mise à disposition du niveau local par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

L'objectif des partenaires de la mise en œuvre du FNRT est de parvenir dès 2009 à l'accompagnement de 30 territoires, permettant ainsi le soutien de plus de 50 projets correspondant pour les entreprises à la réalisation de plus de 75 M€ de dépenses.

Les membres du Comité Stratégique d'Orientation du FNRT ont décidé de l'envoi dans les prochains jours des modalités de fonctionnement de ce fonds à chaque Préfet de région et de département, de manière à ce que les premiers territoires éligibles et les premières entreprises puissent être reçus avant la fin du mois d'avril.

Contacts presse :

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Aurélia JUBLIN, conseillère technique presse, 01 53 18 45 13, aurelia.jublin@cabinets.finances.gouv.fr

Diane ELIARD, conseillère technique presse, 01 53 18 46 28, diane.eliard@cabinets.finances.gouv.fr

DIACT

Amélie DUROZOY, chargée des relations institutionnelles et de la presse, 01 40 65 10 27,
amelie.durozoy@diact.gouv.fr

Caisse des Dépôts

Philippe JOYEUX, responsable du service Presse, tél. : 01 58 50 40 00
philippe.joyeux@caissedesdepots.fr

OSEO

Sabina CRISTOVA, responsable Médias, tél. : 01 41 79 98 85 sabina.cristova@oseo.fr